

Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

L'ESS, UNE RÉPONSE POUR REVITALISER LES CENTRES-VILLES

Avec notamment des zooms sur :

- Une perspective internationale sur la dévitalisation des centres-villes
- Les SCIC de développement local, un outil de développement partagé
- Une rencontre à Châtelleraut sur la redynamisation des centres-bourgs par la coopération
- Le pôle ESS «Anima» pour dynamiser le centre-ville de Calais
- Le café associatif La Smalah dans les Landes



Déambulation organisée par Villages Vivants dans le centre-ville de Die (Drôme) en novembre 2018 ©Villages Vivants

Édito

Cette 33ième lettre du réseau témoigne de la longévité et du dynamisme de notre réseau.

De nouveau nous sommes à l'avant-garde des sujets d'actualités et sommes en capacité de vous apporter, au travers notamment des expériences et initiatives des territoires, des **réponses innovantes à la dévitalisation des centres villes**, bourgs ou villages.

Car l'ESS a cette capacité à innover, à expérimenter, à inventer des modes de faire économiques qui prônent les relations de proximité, la mutualisation, la préservation des ressources locales.

De même le RTES a aujourd'hui une belle capacité d'**anticipation**. Après avoir travaillé la question des activités économiques dans les quartiers en politique de la ville et leur pérennité, ou la question du foncier et les réponses apportées par les réseaux et financements participatifs, nous poursuivons nos travaux autour de la place fondamentale de l'ESS en milieu rural.

Le RTES a une place également aux côtés des réseaux de collectivités et contribue à enrichir la réflexion de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF), ou de Régions de France sur la capacité des collectivités à porter des politiques publiques de soutien au développement de l'ESS.

C'est avec une grande joie et aussi avec fierté que je passe, après 16 ans de présidence, le relais à **Mahel Coppey** mais aussi à tout un conseil d'administration qui a su tout au long de ces années prendre une part active à la vie du réseau, sans oublier l'implication de l'équipe des salariés qui au quotidien apporte les réponses nécessaires aux politiques publiques locales.

Longue vie au RTES !



Christiane Bouchart,
vice-présidente du RTES,
présidente du RTES de 2003 à 2019

L'ESS, UNE RÉPONSE POUR REVITALISER LES CENTRES-VILLES

Face au constat partagé d'une désertification des coeurs de villes intermédiaires et des centres-bourgs de territoires ruraux, le rôle majeur qu'ont à jouer les collectivités territoriales dans les démarches de revitalisation des centres-villes est aujourd'hui largement reconnu.

Les collectivités ont de nombreux leviers à disposition et peuvent s'appuyer sur plusieurs dispositifs nationaux qui se sont développés ces dernières années. Elles peuvent également trouver dans les acteurs de l'ESS des partenaires particulièrement adaptés pour permettre la redynamisation durable de leur centre ville.

Vacance commerciale préoccupante, concurrence du e-commerce et des zones commerciales en périphérie, mais aussi paupérisation, déclin démographique et dégradation du parc de logements anciens..., le constat d'une dévitalisation des coeurs de villes intermédiaires et des centres-bourgs en territoires ruraux est aujourd'hui largement partagé, même s'il recouvre des réalités multiples.

Face à ce constat, le Gouvernement a mis en place depuis mars 2018 le **programme "Action Coeur de ville" à destination de 222 villes "intermédiaires"**. Ce plan d'investissement public sur cinq ans (2018-2022) est doté de cinq milliards d'euros mis à disposition par l'Etat et trois partenaires financeurs – Caisse des dépôts, Action logement et l'Agence nationale de l'habitat –, afin de soutenir les projets de redynamisation portés par les collectivités locales dans lesquels les acteurs de l'ESS peuvent trouver leur place.

« Le dispositif «Coeur de Ville» vise à redynamiser les centres villes. Pour répondre à cet enjeu, les stratégies sont multiples et surtout adaptées aux territoires concernés. Les acteurs de l'ESS sont un atout sur nos territoires pour apporter des réponses concrètes. La redynamisation doit passer par une mutualisation des actions et des objectifs. Ce sont tous les défis qui sont devant nous pour la réussite de ce dispositif «Coeur de Ville». »



Frédéric Léveillé
maire d'Argentan, conseiller
départemental de l'Orne

La phase opérationnelle d'examen des projets pour les 222 villes moyennes qui ont signé depuis décembre 2018 leur convention-cadre a lieu en ce moment.

Une **consultation nationale « Réinventons nos Coeurs de Ville »** a par ailleurs été lancée auprès des 222 villes bénéficiaires du programme Action Coeur de Ville. Cette initiative du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales est conduite en partenariat avec le ministère de la Culture et les partenaires financeurs du programme Action Coeur de Ville. Elle a pour objectif de « *faciliter l'émergence de projets et de programmes urbains innovants en centre-ville, adaptés aux marchés et aux besoins locaux, favorisant la transition écologique et l'inclusion sociale, et valorisant le patrimoine architectural, paysager et urbain dans les coeurs de ville* ».

Une première étude rapide des projets des 55 villes lauréates montre que les acteurs de l'ESS sont encore peu indiqués explicitement parmi les partenaires (à quelques rares exceptions près).

Cependant les projets présentés, avec notamment de nombreux lieux multiactivités (tiers-lieux, espaces de coworking, Fablab, formation, pôles avec volet résidentiel intergénérationnel, associatif et culturel...), témoignent de la place possible de l'ESS et de l'innovation sociale dans ces projets, et de l'enjeu pour les acteurs de l'ESS et les politiques publiques d'ESS de s'en emparer.

Au-delà des possibilités offertes dans le cadre du programme « Action Coeur de ville », d'autres outils sont à disposition des collectivités pour favoriser la redynamisation des centres-villes : documents d'urbanisme réglementant les modalités d'installation et d'extension des équipements commerciaux ; moratoires sur l'installation/extension de centres commerciaux en périphérie ; accompagnement à la transition numérique des commerçants ; embauche de managers de centres-villes ; taxe sur les commerces vacants ; baux commerciaux de courte durée, etc

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'**Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Elle peut être un support intéressant pour mobiliser d'autres partenaires, toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat pouvant également la signer.

Davantage qu'un empilement de mesures, les stratégies de revitalisation des centres-villes reposent en effet surtout sur le développement de **coopérations entre les acteurs du territoire** (commerçants, chambres consulaires, collectivités, acteurs culturels, acteurs de l'ESS, citoyens...) dans le cadre d'une **gouvernance locale partagée**. Les collectivités ont un rôle à jouer en permettant à l'ensemble des acteurs, et notamment ceux porteurs de projets d'utilité sociale et environnementale, d'être autour de la table.

Dévitilisation des centres-villes : perspective internationale

Au-delà de la France, le constat d'une dévitalisation des centres de villes petites et moyennes est partagé dans de nombreux pays. C'est ce que démontre une comparaison internationale de l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts publiée en mai 2019. Intitulée « [Villes petites et moyennes, évolutions et stratégies d'action](#) », cet état de l'art vise à éclairer le contexte français au regard de l'analyse d'expériences étrangères, notamment au Canada, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Allemagne et au Japon.



Rappelant le flou des critères entourant la définition des villes petites et moyennes au-delà des critères démographiques, l'étude rappelle que ces villes sont souvent appréhendées par leur **rôle d'intermédiation** désignant une forme de centralité secondaire faisant référence aux fonctions administratives, éducatives, commerciales que la ville moyenne peut concentrer par rapports aux territoires environnants.

Cette étude explique la dévitalisation des centres de villes petites et moyennes par une pluralité de facteurs :

- le phénomène de **métropolisation**, qui tend à affaiblir les villes petites et moyennes, en imposant les métropoles comme « locomotives » du développement économique national dans le cadre de la compétition internationale (centres de coordination, densité des interactions, attractivité architecturale et culturelle).
- la **désindustrialisation** qui touche des villes petites et moyennes au profil généralement plus industriel que les grandes villes (plus souvent basées sur l'économie de la connaissance), et le vieillissement de leur population.
- les politiques publiques venant renforcer la métropolisation et les politiques de **rationalisation des services publics** menées depuis les années 2000, qui ont eu des effets négatifs sur l'emploi des villes petites et moyennes.
- le déclin du petit commerce avec **l'essor de la grande distribution**, des chaînes franchisées et magasins discount installés en périphérie des agglomérations, bénéficiant d'un marché foncier abordable, de la démocratisation de la voiture individuelle et d'une clientèle de plus en plus nombreuse de ménages périurbains.
- l'insuffisante régulation par les pouvoirs publics de **l'étalement urbain et le laisser-faire dans l'attribution de permis** d'édifier des surfaces commerciales.
- le développement du **e-commerce**, qui ne renverse pas pour autant la pratique de l'achat en boutique.

En France, le chiffre d'affaire du commerce se réalise aujourd'hui à **62 % en périphérie, 25 % en centre-ville et 13 % dans les quartiers péricentraux**, tandis qu'en Allemagne, où la réglementation est restée contraignante et protectrice des petits commerces, les proportions respectives sont de 33 % chacune. Ce **manque de régulation** s'explique généralement dans des contextes où de grands groupes commerciaux promettent la création d'emplois peu qualifiés venant compenser la perte d'emplois manufacturiers suite à la **désindustrialisation**.

L'étude rappelle que les stratégies de revitalisation commerciale des centres-villes ne sont pas récentes, développées notamment dès les années 60 aux États-Unis, sans grand succès, en cherchant d'abord à rendre les centres plus accessibles par de nouvelles voies routières et des facilités de stationnement ; puis en créant des centres commerciaux au cœur des villes ; et en redonnant une identité aux centres ou en tentant de leur redonner une atmosphère passée, ou encore en piétonnisant les principales rues commerçantes.

Si les actions fondées sur la mise en place d'une « locomotive » paraissent vouées à l'échec, l'étude tente de proposer des stratégies de revitalisation adaptées aux villes petites et moyennes, qui ont commencé à être développées à partir des années 2010 :

- favoriser le **renouvellement et la réorientation** des commerces,
- mettre en place, de manière collaborative, un **plan local d'action** fondé sur une vision partagée et **intégrant les acteurs locaux dont les acteurs associatifs, culturels et les habitants**, et en favorisant les **interdépendances entre entreprises locales**.
- valoriser les **atouts spécifiques du centre-ville** (renforcement de l'identité locale, mise en valeur du patrimoine) et son **caractère multifonctionnel** (concentration de services, animations culturelles, lieux de sociabilité).

Mobiliser les acteurs de l'ESS dans les démarches de réhabilitation foncière

Les projets d'occupation transitoire se sont développés ces dernières années, en lien notamment avec l'allongement des programmes de réhabilitation urbaine. Les acteurs de l'ESS sont des partenaires de mieux en mieux reconnus de ces projets, certains bénéficiant aujourd'hui d'une expertise reconnue dans l'animation et la gestion d'opérations d'urbanisme temporaire tels que la SCIC Plateau Urbain.

Les appels à manifestations d'intérêt pour l'occupation de friches urbaines sont des outils intéressants pour permettre à la collectivité de repérer des projets.

Au-delà des occupations temporaires, les acteurs de l'ESS peuvent être des partenaires importants des opérations foncières pour revitaliser les centres-villes.

En effet, les initiatives qu'ils développent reposent généralement sur des espaces multifonctionnels favorisant l'inscription dans le territoire et l'ouverture aux habitants. Ce lien fort avec les habitants vient renforcer la fonction socialisante des centres-villes,

primordiale pour en assurer l'avenir et éviter qu'ils ne se limitent à leur seule fonction commerciale, au risque de voir migrer les boutiques en zones commerciales périphériques.

Ces initiatives permettent également de préserver et valoriser le patrimoine existant au service des habitants, et de maintenir ou créer des activités et des emplois dans des zones marquées par un manque d'intérêt des investisseurs privés classiques.

Les acteurs de l'ESS proposent également des outils financiers pour aider des porteurs de projets à résoudre des problématiques liées à la maîtrise foncière (achat d'un local, programme de travaux, maîtrise du loyer).

C'est le cas de **Villages Vivants, la première foncière solidaire consacrée à la revitalisation des petites villes et des villages**. Villages Vivants a été créée en 2016 en réponse au double constat de la fermeture des cafés et commerces dans les centres-villes et le constat positif que des initiatives de l'ESS parvenaient à ouvrir et pérenniser des lieux là où le commerce traditionnel n'y arrivait plus.

Des SCIC de développement économique local comme outils de gouvernance partagée

Commerçants de France (CDF) et la Confédération Générale des Sociétés coopératives de production (CG Scop) se sont alliés depuis février 2019 dans le sillage du programme « Action Cœur de ville » afin d'accompagner les collectivités dans la création de SCIC de développement économique local. Particulièrement appropriées pour gérer la gouvernance entre acteurs, ces SCIC offrent une « réponse opérationnelle et innovante en permettant de gérer et d'animer collectivement les outils et moyens (mutualisations, plateformes numériques...) à mettre en œuvre dans chaque collectivité pour contribuer à la revitalisation du cœur de ville. »

Ces SCIC peuvent d'ailleurs se voir déléguer le volet « commerce et artisanat » des 222 conventions cadres du programme « Action Cœur de ville » reconnues comme **Opérations de revitalisation de territoire (ORT)**.

Les deux réseaux CDF et CG Scop proposent ainsi aux maires des villes et présidents de communautés de communes intéressés, leur expertise en matière de structuration juridique, de formation à la gestion coopérative et de stratégie économique et commerciale.

En rassemblant et en associant à la gouvernance acteurs privés, publics, salariés et citoyens autour d'un projet économique commun, la SCIC fait émerger un **nouveau modèle coopératif du développement local**, crée de l'emploi et organise la mutualisation des moyens permettant le développement d'outils digitaux et physiques de grande envergure.

LAC48.COOP à Langogne, premier exemple français de « SCIC de cœur de ville »

Inspirés par le modèle québécois des sociétés de développement commercial, des acteurs du bassin de vie de Langogne en Lozère (Mairie de Langogne, Communauté de Communes du Haut Allier, CDF, CG Scop, entreprises, associations, particuliers, chambre consulaire), ont inauguré en juin 2019, la SCIC LAC48.COOP.

Elle a pour objectif de maintenir les activités présentes et d'attirer de nouvelles entreprises et commerces, en développant des outils tels que le portail internet www.langogneetvous.com qui met en lien les acteurs du bassin de vie, valorise le territoire, diffuse l'information locale et génère des offres commerciales et de services de proximité.

Contact : Pome Castanier, présidente de LAC48.COOP, pome@mercorne.fr

Un projet de SCIC « EST Proximité » à La Réunion

Afin d'améliorer et de développer l'offre économique et créer des emplois sur le territoire des 6 communes de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST), une SCIC « EST Proximité » devrait démarrer ses activités en avril 2020.

Son premier outil, une plate-forme numérique et téléphonique, servira d'interface interactive entre les habitants, les structures de l'ESS et les petites et moyennes entreprises du site expérimental de Saint-André.





Villages Vivants répond ainsi à deux types d'acteurs : d'un côté les collectivités qui ont des problématiques de dévitalisation de leur commune et de l'autre les porteurs de projets, qui n'arrivent pas à mobiliser le capital nécessaire pour développer leur projet et acquérir les murs.

Villages Vivants intervient dans l'accompagnement des collectivités pour réaliser des diagnostics, sous des formes participatives avec les habitants (études besoins, cartographie, etc.), et accompagne les porteurs de projets.

Villages Vivants a également une activité de foncière : elle achète des locaux vides (identifiés par le porteur de projet ou la collectivité), les rénove et les loue avec une politique de loyer progressif.

Cette SCIC travaille également sur la pérennisation des modèles en s'assurant de l'encadrement du prix de revente ou en conservant le bien via son fonds de dotation. En tant que foncière solidaire, Villages Vivants fonctionne par la vente de titres aux habitants qui deviennent acteurs de la revitalisation du territoire en permettant l'ouverture d'un commerce grâce à l'immobilisation de leurs titres sur une durée de 5 à 7 ans.

Une autre foncière solidaire « ETIC Foncièrement responsable » crée, finance et gère des espaces de bureaux et de commerces dédiés aux acteurs du changement sociétal. ETIC pilote ces projets de la maîtrise d'ouvrage (montage financier, rénovation) à la gestion (technique, animation, baux, etc.).

Développant principalement ses « centres ETIC » au coeur de grandes métropoles ou en quartiers politique de la ville, ETIC accompagne cependant la commune de Tarare, une ville de 10 000 habitants à mi-chemin entre Lyon et Roanne, dans l'émergence d'un projet de tiers-lieu et l'étude de sa faisabilité économique, architecturale et technique.

Coopérer et mutualiser entre acteurs pour favoriser la revitalisation commerciale

Les stratégies de revitalisation commerciale des centres-villes supposent le développement de coopération et de mutualisation entre acteurs du territoire.

Des acteurs de l'ESS en lien avec les collectivités locales développent des solutions collectives permettant au sein d'un même local commercial, de partager locaux et charges, de mutualiser outils et moyens, et de développer plusieurs activités.

Ainsi à **Loudun** (Vienne), des artisans et commerçants membres de la Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE) ACEASCOPE FORMASCOPE se sont mobilisés, en s'inscrivant dans le cadre de l'opération « Ma boutique éphémère » portée par la municipalité, pour créer sous une enseigne commune « **Créateurs and Co** » une boutique éphémère de plus de 90m² située au cœur du centre-ville.

Une première expérience s'est déroulée sur 6 mois et a permis à des exposants n'ayant pas de vitrines de tester la commercialisation en boutique.

L'expérience a été enrichissante d'un point de vue pédagogique et commercial, avec l'alternance des permanences d'accueil au magasin, la mise en valeur des produits sur un espace de vente de qualité et le partage des expériences entre entrepreneurs tout en laissant à chacun la possibilité d'exercer son métier dans d'autres lieux grâce au temps partagé.

La ville de Loudun continue à porter ce dispositif « Ma boutique éphémère », en mobilisant à chaque fois des propriétaires de locaux vacants et en se portant locataire. Elle prend ensuite en charge la moitié du loyer et sous-loue le local à des porteurs de projets souhaitant tester leur activité commerciale, en effectuant toutes les démarches administratives. L'objectif est multiple :

- limiter le nombre de locaux vacants en centre-ville et créer un linéaire commercial sans discontinuité,
- permettre à des artisans d'évaluer la viabilité économique de leur activité, afin d'envisager une implantation locale durable ou non,
- permettre à des propriétaires, malgré le prix attractif des loyers, de s'assurer un minimum de revenus, tout en dégageant une image embellie de son local, en vue d'une vente ou location commerciale.

Table-ronde « Redynamiser les centres-bourgs par la coopération » Châtelleraut, le 27 mai 2019

Cette table-ronde organisée par la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut a permis de présenter des initiatives d'ESS et des méthodes de coopération inspirantes pour favoriser le développement économique local.

Près de cent personnes ont participé à cet évènement accueilli par Pascale Moreau, conseillère communautaire déléguée à l'insertion et l'ESS et par Lucien Jugé, conseiller communautaire délégué au commerce, artisanat et services.

Il est ressorti des échanges que des stratégies de revitalisation des centres-villes efficaces reposent avant tout sur le développement de coopérations entre acteurs locaux, dans le cadre d'une **gouvernance partagée animée**.

Face à des coûts d'installation de plus en plus élevés (multipliés par 10 en 20 ans) et à la frilosité des banques classiques à financer les projets, la coopération entre acteurs permet de **dégager des moyens financiers**.

Elle permet également de faire face aux coûts d'entretien et aux difficultés de reprises, notamment lors du départ en retraite de gérants de certains commerces n'ayant pas réussi à diversifier leur activité, en développant des **locaux multi-activités** complémentaires, apportant **animation et flux de personnes** en centres-villes.

Plus d'informations sur www.rtes.fr



Le développement de multi-activités permet également d'attirer une clientèle plus large et de favoriser ainsi le dynamisme des cœurs de villes.

Favoriser la mixité fonctionnelle des centres-villes par les nouvelles formes d'habitat

Au-delà des démarches de réhabilitation foncière et des stratégies de redynamisation commerciale, la revitalisation des centres-villes passe également par la mixité fonctionnelle et la restauration des logements anciens dégradés. Les collectivités territoriales peuvent là aussi s'appuyer sur l'expertise d'acteurs de l'ESS tels que l'association **Habitats des Possibles**.

Créée en 2016 en Nouvelle-Aquitaine, Habitats des Possibles développe des projets d'habitat partagé et accompagné à destination des personnes âgées en milieu rural, comme une alternative à la maison de retraite et au domicile individuel.

L'association accompagne les communes ou les groupes d'habitants désirant monter ce type d'habitats qui mixe pièces privatives et pièces partagées, dans une démarche intergénérationnelle ouverte au territoire afin de développer du lien social.

Elle anime actuellement les projets portés par 3 communes en Gironde : Lestiac-sur-Garonne, Cursan et Castillon-la-Bataille. Elle accompagne ces collectivités dans la mobilisation des acteurs locaux, l'analyse technique, le montage juridique et la levée de fonds, ainsi que les groupes d'habitants dans la co-conception du projet, notamment lors d'ateliers participatifs.

Sur chaque territoire, cet accompagnement participe aux démarches de revitalisation en favorisant l'identification des

Calais : le pôle ESS Anima dynamise le centre-ville

Afin de favoriser le niveau de fréquentation du centre-ville de Calais, le pôle de structures ESS Anima a été missionné par la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et la Ville de Calais pour développer une offre de services et d'animations variée. Ce pôle, qui s'inscrit dans une démarche de Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE), est situé en plein cœur de l'hyper-centre dans un bâtiment dont la Ville de Calais est propriétaire et dont elle a assuré une part importante des travaux d'aménagement.

Depuis son inauguration en novembre 2017, le pôle Anima est porté par le chantier d'insertion *Les Ateliers de la Citoyenneté* (ADLC), qui a permis la création de 60 emplois directs dont une part importante est réservée à l'insertion par l'activité économique. ADLC développe au sein du pôle plusieurs ateliers (multimédia, déco, construction), un restaurant (*Les Petites Mains* situé au sein de la Cité de la Dentelle et de la Mode) et une boutique mutualisée d'ESS *Le Comptoir de l'Îlot*.

Le pôle regroupe également l'**espace de coworking** *Le Lieu Commun*; des locaux d'associations (Galilée, Centre Européen de Séjour de Calais, Opale Vélo Services...); des ateliers d'artisans créateurs *Made in Calais* et *Co-working* et une poussinière d'activités *Atelier 8*, visant à proposer gratuitement des locaux à des porteurs de projet demandeurs d'emplois.

Ces différentes structures développent de nombreuses animations : cafés de l'ESS, déjeuners des créateurs, ateliers numériques, ateliers de réparation vélo, apéro web.

En complément de ces activités, une **ferme urbaine** gérée par les *Animaliens* a pris place sur l'ancien parking de l'école d'art au printemps 2019. Cette ferme se veut un lieu d'éducation et de médiation animale ouvert à un public intergénérationnel. Plus de 2 000 visiteurs ont été recensés lors du week-end d'ouverture.

Au-delà des structures présentes et animations proposées en centre-ville, le pôle gère une **boutique mutualisée d'ESS** *Le Comptoir de l'Îlot* dynamique (+38%

de chiffre d'affaire entre 2017 et 2018) située au sein du centre commercial Calais-Cœur-de-Vie, proposant des produits bios *Terre d'Opale*, des créations des ateliers d'artisans *Made in Calais* et *Co-working*, et des vêtements et accessoires sérigraphiés des ateliers de l'ADLC.

Anima développe en outre une **plateforme de commande en ligne** monshoppingcecalais.fr proposant la **livraison en vélo-cargo** sur un rayon de 3km autour du centre-ville de Calais (à domicile, au travail ou en point-relais) des produits vendus par 20 commerçants du centre-ville. Le panier moyen de commande s'élève à 42 euros. Certains des coursiers sont salariés en insertion par ADLC.

Par ailleurs, l'atelier multi-média porté par 5 salariés en insertion d'ADLC apporte un **soutien en communication aux commerçants** du centre-ville de Calais via des actions en terme d'acquisition de nouvelle clientèle et de fidélisation.

Le pôle, qui s'inscrit dans une logique de PTCE, a reçu le soutien de partenaires publics (Europe, État, Région, Département, Communauté d'agglomération, Ville) et privés (fondation d'entreprise de la Caisse d'Épargne) pour un budget global d'investissement de 1,5 millions d'euros en 2018.

La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers appuie dans la continuité la démarche, avec 160 000 euros de subvention sur la période 2018-2019 et joue avec la Ville de Calais un rôle de facilitateur et de catalyseur des énergies déployées par le pôle pour la redynamisation du centre-ville de Calais.

Contact : **Xavier Retaux**, Les Ateliers de la Citoyenneté, xavierretaux@free.fr





particularités locales et ressources du territoire. La dynamique de projet et le partage de certains espaces favorisent en outre l'implication bénévole des habitants dans des activités utiles au territoire.

À Castillon la Bataille, dont le centre-ville est marqué par une forte paupérisation, le projet d'habitat réhabilité avec un haut niveau de

qualité pour 10 personnes et situé en plein centre constituera une

« vitrine ESS » du projet global de redynamisation porté par la municipalité.

Habitats des Possibles va poursuivre son développement à travers un nouvel appel à territoires qui sera lancé début 2020 afin d'identifier de futurs sites d'accueil d'habitats partagés en Nouvelle Aquitaine.

Parce que les acteurs de l'ESS mettent au cœur de leur projet le développement coopératif des territoires et des personnes, ils jouent un rôle important pour renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale et économique. Parce qu'elle s'appuie sur les ressources du territoire, y compris non monétaires comme le bénévolat, mobilise des financements publics et privés, et implique les citoyens, l'ESS apporte des réponses aux défis des territoires, et permet à chacun d'être acteur de sa vie et non de la subir, comme en témoignent les échanges lors du dernier Congrès de l'Association des Maires de France en novembre 2019.

Café associatif La Smalah : la vie locale n'a pas de saison !

Fondée en 2013 par des habitants de Saint-Julien-en-Born (Landes), La Sauce Ouest est une association à portée sociale, culturelle et économique, qui a ouvert un café associatif : La Smalah, un véritable lieu de vie organisant des animations socio-culturelles, des ateliers d'éducation populaire, des formations, et accueillant une pépinière d'entreprises.

Installé au cœur du village de Saint-Julien-en-Born, station balnéaire de 1600 habitants qui voit sa population multipliée par dix durant la période estivale, le café associatif a pour slogan : « la vie locale n'a pas de saison ! ». Il développe ainsi ses activités tout au long de l'année avec des animations allant de la guitare au tricot en passant par le « manger sain » et les soirées tapas et karaoké.

La Smalah organise également des formations pour adultes (dont une formation qualifiante « conseiller médiateur numérique ») et des ateliers d'éducation populaire aux médias et aux nouvelles technologies dans les écoles, collèges, lycées ou médiathèques de la région afin de sensibiliser aux changements sociaux et technologiques en cours.

Le café associatif accueille enfin des entrepreneurs locaux accompagnés et soutenus au sein d'un espace de coworking et pépinière d'entreprises. Pour cette activité, l'association souhaite à terme évoluer vers un statut de SCIC des coworkers.

Un projet actuellement en cours de développement vise à la mise en place à destination de jeunes « décrocheurs » d'un atelier d'« upcycling » d'objets au sein d'une recyclerie partenaire.

En 2020, La Smalah va déménager dans un local plus grand au cœur du village, qui sera entièrement rénové de manière écologique.

La Sauce Ouest est lauréate des appels à manifestation d'intérêt « Tiers-lieux » et « Innovation sociale » du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et prestataire du Conseil départemental des Landes pour les ateliers de médiation numérique. Elle a passé des conventions avec la commune de Saint-Julien-en-Born pour l'élaboration de son projet alimentaire territorial (PAT) en lien avec le Pays Landes Nature Côte d'Argent, et pour un projet de boutique solidaire de producteurs locaux.

Contact : **Guillaume Riffaud**, vice-président de La Sauce Ouest, la.sauce.ouest@gmail.com



Pour aller plus loin retrouvez dans notre dossier complémentaire en ligne :

- Fiches Déniché pour vous du RTES n°76 [Comptoir de campagne](#), n°75 [Boutique éphémère ACEASCOP de Loudun](#), n°66 [La Smalah](#), n°55 [Pôle ESS Anima](#), n°54 [Villages Vivants](#)
- [Conférence en ligne](#) «L'ESS, un atout pour la revitalisation des commerces de territoires ruraux» du 8 octobre 2019
- RepèreSS «[L'accès au foncier des acteurs de l'ESS - Enjeux et leviers pour les collectivités locales](#)», avril 2019.
- [Fiche communication](#) et [fiche technique](#) du Département d'Ille-et-Vilaine sur la revitalisation commerciale en milieu rural, 2018
- Diaporama «[Sauvegarde des commerces en centre bourg : les clés de réussite](#)» - BRUDED, 2018
- Guide «[Tournée générale ! Quand le Massif central réinvente ses bistrot](#)» - IPAMAC, 2014
- «[Petites centralités : entre desserrement urbain et dynamiques macro-régionales](#)» - CGET, Mai 2019
- [Site internet](#) de la coopérative des tiers-lieu(x).



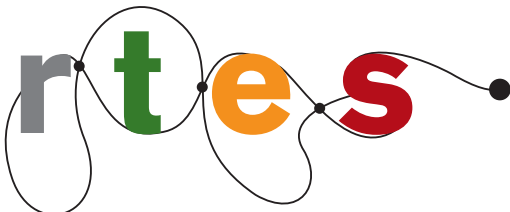
MAHEL COPPEY, NOUVELLE PRÉSIDENTE DU RTES

Suite au Conseil d'administration du 22 octobre 2019, Mahel Coppey a été élue présidente du RTES.
Portrait d'une élue engagée :

« Après un parcours professionnel et militant dans la solidarité internationale, je suis élue en 2014 vice-présidente déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'économie circulaire de Nantes Métropole. Cette délégation à l'ESS faisant le lien avec l'économie circulaire était une première dans la métropole nantaise.

[...] Je suis persuadée que l'ESS représente une réponse concrète et exemplaire face à l'urgence sociale et climatique que notre génération doit relever. [...] À l'avenir, le RTES devra poursuivre son rôle d'influenceur en continuant son travail de plaidoyer autour de la place de l'ESS dans les politiques publiques, et en développant des alliances et partenariats en transversalité avec les réseaux nationaux de collectivités et de l'ESS. Nous aurons également à cœur de poursuivre notre rôle de détecteur et d'amplificateur de l'ESS dans les territoires, mais aussi d'accueillir et d'outiller les futures équipes municipales. »

Extraits de l'entretien croisé avec Mahel Coppey & Christiane Bouchart, à retrouver en intégralité sur www.rtes.fr.



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Direction de la publication : Christiane Bouchart.
Coordination : Anne-Laure Federici.
Rédaction et mise en page : Martin Besnier.
Charte graphique : Yann Montagné.
Impression : Artésienne sur papier Créator Matt PEFC 100%.

Adresse postale: 75 rue Léon Gambetta - 59 000 LILLE
www.rtes.fr - animation@rtes.fr - 03.20.97.1797

Retrouvez sur www.rtes.fr
les dernières publications du RTES :



- Le *RepèrESS* «Coopération et solidarité internationales & ESS» (novembre 2019)

- L'étude «Métropoles, ESS et innovation sociale» réalisée par l'Avisé et le RTES (juillet 2019)

- L'étude «L'ESS dans les territoires ruraux» réalisée par l'Avisé et le RTES et rédigée par l'Observatoire national de l'ESS du CNCRESS, et les 4 monographies de territoires ruraux, dans le cadre du projet TRESSONS (juillet et septembre 2019)

- Et très prochainement, le *RepèrESS* «Politique de la ville & ESS».

**Le RTES compte 134
collectivités adhérentes !**
au 1er novembre 2019

- 45 villes,
- 62 intercommunalités,
- 17 départements
- 10 régions

Retrouvez l'annuaire et la carte
des adhérents sur www.rtes.fr